



La pratique :

Les Sports Nautiques Tain Tournon proposent la pratique de l'aviron et un ensemble d'activités physiques liées à l'aviron : préparation physique, renforcement musculaire, rameur ergomètre. Pour les compétiteurs, des équipages sont formés dans les différentes catégories au cours de la progression des entraînements hivernaux. Nous leur proposerons de disputer des compétitions départementales au cours de la saison, régionales au printemps (régates), et de former les meilleurs bateaux pour se qualifier et concourir en championnats de France en Juin ou Juillet.

L'aviron loisirs se pratique avec les mêmes activités sans objectifs de compétitions, la participation à des randonnées nautiques est proposée régulièrement.

Les entraînements (à partir d'octobre)

	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
Ecole d'aviron			14h			14h	
Jeune			14h			14h	
Junior		17h30	14h		17h30	14h	9h30
Senior	18h30	18h30	18h30	18h30	18h30	9h et 15h	9h
Vétéran (été/hiver)	18h/19h			18h/19h		9h	9h
Loisir (été/hiver)	18h/19h			18h/19h		9h	

* Horaires sous réserve d'encadrement présent – Durée : env. 2h30

Les conditions nécessaires à la pratique de l'aviron :

- ✓ Savoir nager.
- ✓ Absence de contre indication médicale à la pratique d'une activité physique en compétition (même pour la section Loisirs/Adultes).

Communication interne :

Le courriel sera privilégié pour la communication interne. En nous communiquant votre courriel vous acceptez de recevoir les informations par ce biais.

Droit à l'image :

Par l'adhésion à l'association vous acceptez que votre image soit utilisée sur les divers supports de communication et dans la presse.

SAISON 2017 – 2018

Tél. : 09.72.26.00.46 – Base Nautique RN7 – TAIN Nord

93 Avenue Gabriel Péri
26600 Tain l'Hermitage

Site : www.avirontaintournon.fr
Mél : contact@avirontaintournon.fr

NOTE CONCERNANT LA LICENCE :

- La licence est maintenant dématérialisée, elle vous sera transmise par email ou sur l'email du club si vous ne possédez pas d'adresse email.
- En même temps que votre inscription, vous sera transmis un code d'accès au site de la fédération. Nous vous invitons à compléter **votre compte par une photo**.
- Vous n'êtes pas obligés d'imprimer votre licence.

Les cotisations :

Voir les Tarifs et Catégories sur le bulletin d'adhésion.

Cotisation donnant droit à l'adhésion à l'association valable du 1^{er} Septembre de l'année en cours au 31 Août de l'année suivante comprenant

- ✓ l'adhésion à Fédération Française d'Aviron
- ✓ la cotisation à l'assurance individuelle (MAIF)
- ✓ l'utilisation des installations et du matériel
- ✓ l'encadrement des séances d'entraînements par des bénévoles

Une participation financière pourra être demandée dans les cas de déroulement de stages et de certains déplacements.

Facilités de paiement :

Les SNTT vous offrent la possibilité de payer en 3 fois à partir de 150 €.

En cas de dossier incomplet au 22 Octobre, votre cotisation sera majorée de 20 €

DOCUMENTS A FOURNIR

- *Bulletin d'Adhésion*
- *Paiement de la cotisation*
- *Certificat médical*
- *Courriel(s)*
- *1 photo d'identité pour la 1ère adhésion*

Nos conventions :



Pour les lycéens, Apprentis de 16 à 25 ans

La carte M'RA (Région Rhône Alpes)

vous fait bénéficier d'une réduction de 30 €

N'oubliez pas de présenter votre carte M'RA remise par votre lycée ou autre établissement d'enseignement lors de votre inscription aux Sports Nautiques Tain Tournon.

Bulletin d'adhésion SNTT – SAISON 2017/2018

Catégorie :

Identité de l'adhérent(e)

Nom :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Courriel de l'adhérent :

Photo

Pour les mineurs :
Je, soussigné(e), agissant en qualité de responsable légal <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur légal

- Atteste sur l'honneur que l'adhérent(e) nommé(e) ci-contre est capable de nager 25 mètres, de s'immerger et avoir pris connaissance des règles de sécurité en matière de navigation sur le Rhône.
- Autorise l'adhérent(e) ci-contre nommé(e) à participer à toutes les activités prévues dans le cadre des compétitions et des entraînements d'aviron tant au club qu'en extérieur pour la saison en cours.
- Donne, en outre, pouvoir aux responsables de l'association pour veiller à ce que la discipline imposée aux athlètes soit respectée par l'adhérent(e) et lui reconnaît également le droit de prendre des sanctions à son égard, allant jusqu'au retour anticipé à son domicile dans le cas où il ne se soumettrait pas à cette discipline.
- Autorise les responsables du déplacement, en cas d'urgence, à prendre les décisions nécessaires pour toute intervention médicale ou chirurgicale sur l'adhérent(e) ci-contre nommé(e) après consultation du responsable légal ou si celui-ci ne peut être joignable.

Communication

Nom Prénom :
A prévenir en cas d'urgence ? Oui Non

- Les informations concernant les activités, les animations et les régates seront diffusées par courriels et affichées au club.
- En adhérant, j'accepte que mon image soit utilisée sur les divers supports de communication et dans la presse à des fins de promotion de l'association.

Fait à le

Signature du responsable légal
(Précédé de la mention Lu et Approuvé)

Réservé aux SNTT

Competiteurs	Catégories	Année naissance	Prix	Montant dû
Competiteurs	École d'aviron	2008-2007	110,00 €	... Chèques
	Jeune	2006-2004	150,00 €	Carte M'R'A -30,00 €
	Junior	2003-2000	180,00 €	N°
Loisirs	Senior / Vétéran	1999 et avant	240,00 €	
Étudiants	Adultes	-	240,00 €	[] Certificat médical
		-	180,00 €	Année

Certificat médical :

Je, soussigné, Dr⁽¹⁾ certifie que l'adhérent ci-dessus ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'aviron en compétitions.

Date de l'examen : / / ⁽¹⁾ **Signature et cachet**



CNR



Nouveautés saison 2017-2018

Certificats médicaux

Anciens adhérents

Pour savoir si vous devez nous fournir un certificat médical, vous devez effectuer le test du **questionnaire de santé QS-Sport** (pas besoin de nous le fournir, cela reste confidentiel). Si vous avez répondu Oui à l'une des questions, alors vous devez nous fournir un certificat médical sinon l'attestation **QS-Sport suffit**.

Votre certificat médical de la saison 2016-2017 est valable pour les saisons suivantes 2017-2018 et 2018-2019.

Nouveaux adhérents :

Pour une nouvelle inscription, vous devez nous fournir vos certificats médicaux.

Les saisons suivantes, vous aurez juste en effectuer le test du questionnaire de santé QS-Sport et en fonction du résultat nous fournir soit un nouveau certificat soit l'attestation QS-Sport.

AviFit : aviron fitness

Les Sports Nautiques Tain Tournon vous proposent des séances d'AviFit encadrées par un professionnel.



- Formule AviFit Adhérents au club : 10 séances pour 100 €
- Formule AviFit : 25 € la licence Indoor + 10 séances pour 100 €

Démarrage des séances Début Novembre => Laissez votre adresse email pour avoir les informations.



**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT »**

Dans le cadre du renouvellement de ma licence et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FFA,
je, soussigné(e) M/Mme,
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-Sport - Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à toutes les questions.

Date et signature du licencié(e)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attétez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.